

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 62 voix contre 23. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 62.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 23.*

*Se sont abstenus:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Siggen (FV, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 5.*

**Rapport N° 92****sur le postulat N° 298.05 Michel Zadory concernant la création d'une école romande de police<sup>1</sup>**

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Un dicton germanique dit: «Die Würze liegt in der Kürze». La réponse du Conseil d'Etat à mon postulat déposé en 2005 concernant la création d'une école de police romande tient sur une demi-page. Je ne sais pas si c'est un record de concision ou de circoncision!

Avec ce postulat, mon intention était de provoquer une réflexion sur la création d'une école romande de police et, au mieux, sur sol fribourgeois, par exemple à Drogens. Ceci pour offrir une alternative à l'école de Savatan qui se profilait alors pour cette école romande

et qui, à mon avis, était mal située géographiquement. Malheureusement, la Conférence latine des directeurs de police en a décidé autrement puisqu'ils ont préféré garder les 4 sites de formation, à savoir Genève, Fribourg, Colombier et Savatan. Apparemment, l'esprit de clocher des cantons romands est plus fort que la logique de l'économie des moyens et des dépenses! Le 26 mars 2006, le Grand Conseil a voté, sans opposition, la prise en considération de mon postulat ce qui montre bien que mes collègues députés, que je remercie d'ailleurs pour leur unanimité, ont également pensé comme moi qu'une unité de doctrine romande, de site et de matière de formation de nos corps de police était souhaitable. Eh bien non, il en ira autrement et je le regrette. Nous aurons ainsi pour les policiers germanophones, une école à Fribourg et une vraisemblablement à Savatan pour les hauts-Valaisans. Malgré ma déception, je remercie le Conseil d'Etat pour son résumé succinct. Je ne perds néanmoins pas l'espoir que dans un lointain avenir cette école verra une fois le jour.

**Burkhalter Fritz** (PLR/FDP, SE). Im Namen der FDP-Fraktion nehme ich zum Bericht Nr. 92 wie folgt Stellung: Welche Polizei wollen oder brauchen wir? Dies ist die zentrale Frage, die wir beantworten müssen, um zu wissen, welche Ausbildung wir unseren Polizeiaspiranten bieten müssen. Es ist sicher gut, wenn bei der Ausbildung auch Synergien genutzt werden können. Dabei dürfen aber die spezifischen kantonalen Bedürfnisse nicht vergessen werden. Alleine die Zweisprachigkeit hat nicht für alle Westschweizer Kantone den gleichen Stellenwert wie für den Kanton Freiburg. Für uns ist sie von grösster Bedeutung. Auch der Staatsrat ist sich dieser Sachlage bewusst, weshalb er die Grundausbildung der Polizeiaspiranten nach wie vor selber gewährleisten will, wie wir dem Bericht entnehmen dürfen. Auch wenn die Ausbildung der künftigen Polizisten vereinheitlicht, auf vier Standorte verteilt wird, sind die Synergien so zu nutzen, dass die Instruktoren zu den Polizeischulen gehen und nicht die angehenden Polizisten ständig den Ausbildungsort wechseln müssen. Natürlich nur so weit es die Bildungsinfrastruktur zulässt. Und hier haben wir das erste Problem: Wenn wir vier Zentren mit der gesamten Infrastruktur ausstatten müssen, können wir kaum Synergiegewinn erzielen. Ganz allgemein sind wir von der FDP der Ansicht, dass der Bericht eine zu positive Darstellung der momentanen Situation darstellt. Längerfristig ist die Option einer einzigen Westschweizer Polizeischule durchaus eine Option, die anzustreben ist. Im Moment scheint die Zeit dazu noch nicht reif zu sein. Die Mentalität kann sich aber ändern und vielleicht ist es in Zukunft möglich, diesen Weg zu begehen. Die FDP dankt dem Staatsrat für den Bericht, von dem sie mit diesen Bemerkungen Kenntnis nimmt.

**Girard Raoul** (PS/SP, GR). Le groupe socialiste prend acte du rapport succinct concernant les collaborations intercantionales sur ce dossier de la formation des officiers de police. Le rapport énumère les différentes collaborations avec nos proches voisins. Le groupe socialiste salue les diverses initiatives cantonales et n'a

<sup>1</sup> Rapport pp. 1919ss.

pas de remarque particulière si ce n'est que de relever le bien-fondé de ces initiatives.

Par contre, notre groupe profite de ce sujet pour réitérer ses soucis quant au manque d'effectifs chroniques de la police cantonale. Le nombre d'agents en formation actuellement à l'école de police ne suffira pas à compenser les départs enregistrés au sein de notre gendarmerie cette année. Cela nous inquiète grandement lorsque l'on sait que l'on vient d'accepter une cantonalisation des polices de proximité. Le concept est bon, il faudra maintenant que nous puissions trouver des agents formés en suffisance.

Notre groupe demande que tout soit mis en œuvre pour valoriser la fonction d'agent de police et redonner un attrait à cette profession. Il en va du succès de la mise en œuvre de nos dernières décisions.

**Fasel-Roggo Bruno** (*ACG/MLB, SE*). Mit Interesse hat unsere Fraktion den Bericht Nr. 92 über eine Westschweizer Polizeischule zur Kenntnis genommen. Unsere Fraktion bedauert den Entscheid der Kommission vom 27. September und die Beibehaltung der vier Standorte. Wir sind der Meinung, eine einzige Schule für die Westschweizer Kantone hätte und würde die Zusammenarbeit unter dem Polizeikorps noch verstärken. Es würden Synergien genutzt und Kosten eingespart. Beispiele in anderen Kantonen – in der Deutschschweiz zum Beispiel Bern mit Luzern oder beide Basel mit Solothurn – sowie die Euro 08 haben bewiesen: dass ein Polizeikorps nur über Kantonsgrenzen hinweg stark wird. Unsere Fraktion bittet den Staatsrat, auch weiterhin am Ball zu bleiben und alles daran zu setzen, dass in den nächsten Jahren ein Ausbildungszentrum für die Polizeiausbildung in der Westschweiz geschaffen werden kann. Mit diesen Bemerkungen nehmen wir den vorliegenden Bericht des Staatsrates an und danken ihm dafür.

**Ackermann André** (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien, au nom duquel je m'exprime, salue la qualité et la concision de ce rapport. En effet, la qualité d'un rapport n'est pas directement proportionnelle à sa longueur tant il est vrai qu'un rapport trop long peut, parfois, être le révélateur des idées peu claires de son auteur.

A notre avis, il n'est pas nécessaire de faire de longues études alors que la situation actuelle dans le domaine de la formation des policiers romands est très satisfaisante. S'il n'y a pas, effectivement, une école centralisée, il existe, dans les faits, une école multi-sites répartie sur 4 sites. Cette solution présente deux avantages principaux. Premièrement: une coordination et collaboration étroite dans les domaines essentiels et principaux tels que l'harmonisation des plans d'études, l'échange d'enseignants, la détermination de centres de compétences, le partage d'infrastructures, les cours en commun. Deuxième avantage: celui de la souplesse qui permet, en particulier à notre canton, de réunir dans un centre de formation unique les aspirants de langue allemande et de langue française, ce qui ne serait plus possible dans l'hypothèse d'une école romande unique. La solution actuelle est une véritable solution fédéraliste qu'il n'y a pas lieu de changer.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** «In der Kürze liegt die Würze», effectivement j'admets volontiers qu'il s'agit ici d'un rapport succinct et dense, mais comme M. Ackermann vient de le dire, je crois que tout est contenu et c'est la concision qui compte.

M. le Député Zadory, vous regrettez ce rapport. Sincèrement dit, je ne sais pas ce que vous regrettez. Que voulez-vous? Vous voulez un centre unique? Le centre unique de formation, tout le monde est d'accord, mais tout le monde va dire: «Venez chez nous, venez à Savatan». Est-ce cela que vous voulez? A Drogens, pour le moment en tout cas et j'espère encore pour longtemps, il y a l'armée. Vous ne voulez pas chasser l'armée de Drogens pour la remplacer par un centre de police? Vous dites que l'esprit de clocher prédomine contre l'esprit d'économie. J'ai ici une analyse comparative du coût de la formation de base des policiers en Suisse romande. Fribourg est de loin le meilleur marché dans sa formation. Est-ce cela que vous regrettez?

En ce qui concerne la création d'un seul site, là je réponds aussi aux députés Burkhalter/Fasel et à d'autres intervenants, je veux bien que la Suisse centrale et la Suisse orientale ont créé de tels sites, mais avec la Suisse romande c'est un peu plus compliqué et difficile. On est très fédéraliste d'abord dans l'esprit. De plus, il y a deux cantons bilingues, il faut aussi tenir compte des minorités, c'est aussi un souci de la Confédération et comme je l'ai dit, ce ne sera probablement pas Fribourg, nous n'avons pas le poids pour nous imposer. C'est un peu comme pour les uniformes de police. Tout le monde dit qu'il faut uniformiser les uniformes, alors prenez le nôtre et comme cela on ne trouve pas d'accord.

Je pense que la solution multi-sites pour le moment est vraiment la meilleure solution. Il est clair qu'il faut chercher des synergies, il faut harmoniser la formation, il faut échanger les formateurs, il faut que chaque site ait ses spécialités, c'est déjà le cas actuellement. Mais avec un seul site, M. le Député Zadory, on ne va pas économiser! Les moniteurs qui habitent dans le canton de Fribourg, admettons qu'ils devront aller à Savatan ou dans un autre canton, sans compter aussi tous ces déplacements. Il y a quand même aussi une sorte d'identité du corps de la police fribourgeoise qui a une très bonne image. Il y a une très bonne collaboration, M. le Député Fasel, on a vu pour l'euro foot ou quand on a fait appel pour des matchs Gottéron–Berne. Il y a des Jurassiens, des Neuchâtelois, des Vaudois, des Valaisans qui viennent ici, en échange permanent, donc il n'y a pas un esprit de clocher! On est vraiment en contact permanent. On va aussi ensemble à Davos, par exemple et les commandants ont un échange, une conférence régulière. Pour le moment, j'estime que la situation actuelle avec une collaboration étroite, une harmonisation de la formation, sur différents sites est la meilleure.

Je remercie encore le député Girard pour exprimer le souci de l'effectif qui compte 472 personnes, respectivement à partir du premier janvier de l'année prochaine 510 personnes. On a vraiment de la peine à atteindre

ce chiffre. On a beaucoup de départs, mais j'ai eu une discussion hier avec le commandant de la police qui a l'espoir que d'ici à 2010 on va y arriver; notamment grâce à des transferts de policiers qui nous viennent des cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel. Donc Fribourg, malgré le salaire offert qui est plus bas, est quand même assez attractif.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

**Postulat N° 2026.08 Christine Bulliard/  
Dominique Butty  
(mise en place d'un programme cantonal de vaccination contre le cancer du col de l'utérus)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Bulliard Christine** (PDC/CVP, GL). Dominique Butty und ich bedanken uns für die Antwort auf unser Postulat. Diesem ging unsere schriftliche Anfrage – ebenfalls diejenige von Grossrätin Krattinger – voraus. Sicher hat sich der Staatsrat mit dieser Impfung schon im Vorfeld befasst. Uns war die Dringlichkeit wichtig. Nun ist also die Antwort da und die erfragte Angelegenheit, die Impfung gegen Gebärmutterhalskrebs, ist schon im Gang. Dies ist wohl eine eher seltene Begebenheit. Unsere Gesundheit ist ein fragiles Gut. Umso wichtiger ist der sorgsame Umgang damit. Meist machen wir uns dazu erst dann Gedanken, wenn wir von einer Krankheit betroffen sind. Dabei können wir bei richtiger Vorsorge viele Krankheiten verhindern und erst noch unsere Gesundheit stärken. «Mieux vaut prévenir que guérir.» Vorsorge bedeutet in diesem Fall impfen.

Mieux vaut prévenir que guérir.

Gebärmutterhalskrebs ist die zweithäufigste Krebserkrankung bei Frauen. Jährlich werden durchschnittlich 340 Fälle davon diagnostiziert. 90 Frauen sterben an dieser Krankheit, die die Folge einer HPV-Infektion ist.

Nous sommes heureux de constater qu'après le Valais, Bâle et Genève, Fribourg a mis en place un programme cantonal. Le vaccin est pris en charge par les caisses maladies. Sont vaccinées les jeunes filles âgées entre onze et quatorze ans au cycle d'orientation par le médecin scolaire et jusqu'en 2012, également les jeunes filles entre quinze et dix-neuf ans par les médecins de famille.

Comme dans toute nouveauté, l'information est une chose essentielle. Celle-ci d'ailleurs se fait très bien à travers les écoles ou par les médecins de famille qui touchent par prestation médicale 7,5 francs, il y a eu de place pour un conseil médical qui serait si important.

Une chose qui nous préoccupe est le fait que les informations dans les médias sont souvent très divergentes. Les avis des médecins sont partagés et cela provoque malgré tout des incertitudes. Une information transparente qui nous parle des avantages et des inconvénients

est importante. Chaque jeune fille avec l'aide de ses parents est ainsi mieux à même de faire son choix.

Die Erfahrungswerte fehlen. Umso wichtiger ist es, die Entwicklung weiter zu verfolgen und mit Informationen zu ergänzen. Trotz Impfung sind junge Mädchen dringend angehalten, die regelmässigen Vorsorgeuntersuchungen zu machen und dem Sexualleben mit respektvollem und vernünftigem Umgang zu begegnen. Pour conclure, il faut dire que c'est un vaccin prometteur. Il est efficace à plus de 99%. Mesdames et Messieurs, un vaccin n'est jamais un acte innocent. Il demande une réponse au système immunitaire, mais dans le cas de ce vaccin, enlevons le doute. Faisons confiance aux recommandations professionnelles et faisons vacciner nos enfants pour prévenir une maladie grave.

**Badoud Antoinette** (PLR/FDP, GR). A la lecture de la réponse donnée par le Conseil d'Etat à ce postulat, le groupe libéral-radical reste vraiment hésitant quant au soutien ou non à apporter à ce postulat qui tient lieu de rapport. D'ailleurs la lettre adressée par le médecin cantonal aux autorités communales, les priant d'informer les jeunes femmes sur l'organisation de cette vaccination, démontre déjà bien que la concrétisation de ce programme est en route.

Néanmoins, au nom d'une faible majorité du groupe libéral-radical, je me permets de faire les remarques suivantes quant à cette vaccination contre le cancer du col de l'utérus, après m'être renseignée auprès de sources médicales.

Le vaccin ne remplace pas le contrôle régulier chez le gynécologue qui est la méthode la plus efficace et prouvée pour lutter contre le cancer du col de l'utérus. Le vaccin ne va pas immuniser la jeune fille contre tous les risques liés à l'activité sexuelle, le préservatif reste un moyen efficace pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles.

Par ailleurs, il n'est pas du tout certain que cette vaccination réduise le risque d'avoir un cancer. La science manque encore de recul pour l'affirmer, sachant également que le cancer peut se déclarer entre dix à quinze ans plus tard. De plus, la vaccination au Gardasil ne protège pas contre l'apparition d'un cancer mais seulement contre certains des virus responsables et cette différence est d'importance.

Les effets secondaires des vaccins sont inconnus. Même vaccinées, les femmes devront recourir aux frottis de dépistage. Il est impératif de laisser les femmes libres de choisir de se faire vacciner ou non. Comme la vaccination n'est ni nécessaire, ni suffisante pour prévenir le cancer du col de l'utérus et comme ses effets néfastes sont inconnus, on est en droit de se demander si cette vaccination est utile, voire souhaitable, ce d'autant plus que le HPV n'est pas le seul facteur favorisant le cancer du col.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical apportera un soutien très partagé à ce postulat qui arrive un peu tard.

**Brodard Jacqueline** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au postulat de nos deux collègues

<sup>1</sup> Déposé et développé le 30 janvier 2008, BGC p. 291.

Christine Buillard et Dominique Butty concernant la mise en place d'un programme cantonal de vaccination contre le cancer du col de l'utérus.

Le cancer du col de l'utérus est le second cancer le plus fréquent chez la femme après celui du sein et il est la cause de nombreux décès. Dans presque tous les cas, l'agent déclencheur est le Papillomavirus humain. La contamination se fait principalement lors de rapports sexuels et en règle générale pendant l'adolescence. On recense plus de cent types différents de virus dont deux sont responsables de 70% des cas de cancers. Depuis peu, il existe un vaccin contre ces deux types de virus.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève qu'il s'est prononcé favorablement à l'introduction d'un programme cantonal de vaccination contre le cancer du col de l'utérus et qu'ainsi les vaccinations effectuées dans le cadre de ce programme cantonal sont prises en charge par l'assurance obligatoire des soins. Le programme de vaccination a été lancé à la rentrée scolaire 2008–2009, aussi bien dans le cadre de la médecine scolaire que de la médecine privée, comme c'est d'ailleurs le cas dans plusieurs autres cantons. Il est prévu de vacciner l'ensemble des filles fréquentant les écoles du CO et jusqu'en 2012 les jeunes filles de quinze à dix-neuf ans. Certains parents estiment qu'en première année du CO, les filles sont trop jeunes pour recevoir ce vaccin. Néanmoins, il faut savoir que si elle est entreprise avant le début de la vie sexuelle, cette vaccination protège très fortement contre les maladies liées au Papillomavirus humain, mais par contre, le vaccin n'a plus d'effet sur une personne déjà infectée. Raisons pour lesquelles les mesures doivent être prises suffisamment tôt avant les premières relations sexuelles. Toutefois et j'insiste, il est évident que l'acceptation ou le refus du vaccin reste facultatif. Chaque parent, chaque jeune femme a le droit de choisir. La responsabilité personnelle prime en matière de santé.

Le groupe démocrate-chrétien est satisfait de l'information détaillée dispensée lors de ces campagnes de vaccination. Des renseignements utiles et nécessaires sont donnés par les médecins scolaires. Des réunions auxquelles peuvent assister les parents sont organisées dans les CO afin que chacun puisse choisir librement. Des brochures explicatives sont disponibles en français, en allemand ainsi que dans les langues principales des migrantes. Le site internet du service du médecin cantonal renseigne également sur cette problématique.

Sachant que la vaccination ne protège pas contre certains virus du Papillomavirus humain et contre d'autres maladies sexuellement transmissibles, il est évidemment nécessaire d'informer les jeunes sur leurs responsabilités à prendre lors de relations sexuelles. Cette vaccination ne dispense pas non plus les jeunes femmes à effectuer régulièrement des contrôles gynécologiques.

Je terminerai en répétant qu'en matière sexuelle, une conduite responsable et respectueuse des deux partenaires reste la meilleure garantie d'une bonne santé.

**Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).** Mit grossem Interesse wurde die bereits lancierte Kampagne gegen Gebärmutterhalskrebs von jung bis alt in der Schweiz aufgenommen. Mit meinen Töchtern

führte ich intensive Gespräche für und gegen eine Impfung. Schliesslich mussten sich die zwei jungen Frauen aber selber entscheiden, ob sie sich impfen lassen wollen oder nicht. Sie entschieden sich für die Impfung. Eine Impfung gegen die gefährlichsten und zum Teil tödlichen Papillomaerreger, welche sexuell übertragbare Infektionen verursachen, ist ein Riesenschritt zu Gunsten der Gesundheit der Frauen. Die Möglichkeit, Frauen mit einem effizienten Mittel gegen die zweithäufigste Krebsart zu schützen, darf nicht ungenutzt bleiben oder auf die lange Bank geschoben werden. Obschon keine Langzeit- und Studienerfahrungen über mögliche Folgeschäden vorzuweisen sind und gewisse Unsicherheiten bestehen bleiben, wurde die Wirksamkeit der Impfung erkannt. Eine Impfung ersetzt jedoch die regelmässigen Untersuchungen beim Gynäkologen nicht. Was die Finanzierung angeht, darf man ruhig sagen, dass die hohen Kosten für dieses Impfprogramm weitgehend kompensiert werden können durch die Einsparungen bei der Pflege und in Folge Reduktion von Screening-Untersuchungen. Nebst dem Impfprogramm ist aber auch eine flächendeckende Informationskampagne in den Schulen und bei den Eltern der Jugendlichen sicherzustellen. Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ein kantonales Impfprogramm gegen Gebärmutterhalskrebs für junge Frauen auf freiwilliger Basis. Menschen vor einem frühzeitigen Tod zu schützen lohnt sich auf jeden Fall. Wir beantragen daher, das Postulat Bulliard/Butty anzunehmen und Kenntnis zu nehmen vom Bericht des Staatsrates.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Tout ce qui peut être tenté pour rassurer, limiter voire éradiquer, dans un futur que je souhaite très proche, cette malédiction qui touche tellement et tellement de personnes, cette maladie qui change totalement le comportement, le moral, le psychisme de celles et ceux qui sont confrontés au verdict sans appel de la faculté, doit être tenté.

Je voudrais me garder de faire de l'émotionnel, mais vous dire simplement que lorsque le couperet tombe, que l'on vous dit que vous avez un cancer, c'est une catastrophe, c'est le monde qui vous tombe sur la tête. Vous sortez du cabinet médical en ne sachant plus très bien ce qui vous arrive et vous vous posez mille et mille et une questions. Pourquoi moi? Pourquoi pas l'autre? Il s'ensuit moult séances d'opérations, de contrôles, de médicaments, etc. J'en ai parlé moi-même à mon médecin personnel, le docteur Zadory. On perçoit la vie tout différemment. Cela a été mon cas personnel et dans ce but, moi je vous invite à voter ce postulat.

**Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC).** Man mag zu einer Impfung gegen Gebärmutterhalskrebs persönlich stehen wie man will. Zu begrüssen ist aber, dass mit einem kantonalen Impfprogramm ein niederschwelliges Angebot im Gesundheitsbereich gemacht wird. Jede Impfung setzt eine persönliche Entscheidung der 15- bis 18-jährigen Mädchen, respektive ihrer Eltern sowie der jungen Frauen voraus. Nur diejenigen werden sich bewusst entscheiden können, die hinlänglich und ohne Zeit- und Gruppendruck informiert sind. Gerade im Rahmen von Impfungen, welche mit sexueller

Aktivität einhergehen, sind speziell klärende Informationen notwendig. Es ist zu begrüßen, dass Mädchen und ihre Eltern sowie junge Frauen mit Impfanspruch mit Informationsblättern – nicht nur in den beiden Kantonssprachen sondern auch in den hauptsächlich Migrantensprachen – über die Impfung informiert werden. Die Webseite des Kantonsarztamtes ist diesbezüglich vorbildlich. In der Antwort des Staatsrates sind Erkenntnisse und Zusammenhänge, die bislang über diese Impfungen bestehen, zusammengefasst. Der Staatsrat und das Kantonsarztamt sind in der Pflicht, das gestaltete Impfprogramm an allfällige neue und komplementäre Erkenntnisse über Zusammenhänge, Folgen und Nebenwirkungen anzupassen. Die Antwort lässt aber auch Fragen offen, die im Rahmen des Programms weiterer Klärungen respektive Präzisierungen bedürfen. So zum Beispiel, ob es verpflichtend standardisierte und kontrollierte Vorgaben für die Information an Mädchen und deren Eltern sowie an junge Frauen geben sollte? Ob und wie die Information die Eltern auch wirklich erreicht? Ob für ein junges Mädchen an der Orientierungsschule der Gruppendruck grösser ist als eine individuelle, bewusste Entscheidung? Und ob der Aufwand im Verhältnis steht zum versprochenen Erfolg? Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt das Postulat und nimmt mit diesen Fragen den Bericht des Staatsrates zu Kenntnis. Sie schliesst mit dem Wunsch, dass eine offensive und regelmässige Informationspolitik sowie allfällig nötig werdende Verbesserungen des Programms oben erwähnte Fragen hoffentlich aus dem Weg räumen können.

**Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC).** Ce postulat qui demande une étude pour la mise en place d'une campagne de vaccination, qui en fait existe déjà, a tout de même fait l'objet d'intenses échanges de point de vue dans notre groupe qui est finalement partagé sur ce sujet.

Les questions sont liées au doute quant à l'efficacité du vaccin, l'importance de son coût et en raison d'un arrosage un peu trop large pour les risques encourus réellement. De plus, malheureusement, dans un sujet si intime, la question d'une éventuelle responsabilité liée à un comportement à risque peut également influencer le regard apporté aux pathologies concernées et donc de son éventuelle prévention. Dans cette histoire-là, on est bien dans un vaccin qui protège d'une maladie sexuellement transmissible.

Il est toujours largement question du cancer de col dans ces discussions, mais on nommait la protection à 99% contre les condyloms. La prévention des condyloms est vraiment intéressante car même si cette pathologie n'est pas mortelle, elle reste toutefois une épreuve difficile pour les patientes qui en souffrent. Je dois dire que mon passage en salle d'opération pour traiter des jeunes filles – souvent c'était des jeunes filles qui étaient atteintes de cette maladie – fait que je suis bien contente que ce vaccin existe et que les jeunes pourront en être prévenues parce que je pense que cela ne devait pas être drôle pour elles.

Dans cette histoire-là, on est aussi devant deux problématiques de grand choix. C'est la vision que l'on a par rapport à un vaccin large ou pas et la vision que l'on a des maladies sexuellement transmissibles éga-

lement. Il est bien évident que chaque personne doit se sentir libre de choisir ou non la vaccination et que pour notre canton, cette offre reste un choix de santé publique coûteux.

Chaque membre de notre groupe choisira donc son vote tout comme il l'a fait lors de notre séance de groupe.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Lorsque nous avons reçu le postulat, nous étions déjà en discussion pour mettre en place ce programme cantonal de dépistage du HPV. Je rappellerai que 70 à 80% de la population sexuellement active contractent le HPV au cours de sa vie. C'est la cause la plus fréquente d'infections sexuellement transmissibles dans le monde. Nous sommes toutes et tous particulièrement concernés par ce problème.

A l'heure actuelle, c'est environ 1500 femmes qui sont atteintes par le cancer du col de l'utérus en Suisse et on diagnostique 300 nouveaux cas chaque année et 5000 interventions chirurgicales pour les lésions précancéreuses et cancéreuses sont pratiquées annuellement en Suisse. Ces traitements entraînent des coûts pour environ 24 millions de francs. Selon les estimations de l'Office fédéral de la santé publique, cette vaccination permettra d'éviter deux à trois cas de décès par année et environ cinq nouveaux cas chaque année dans notre canton. Je laisse M<sup>me</sup> la Députée Antoinette Badoud estimer si d'après ces chiffres cette vaccination en vaut la peine. Selon une étude suisse aussi, la vaccination d'une cohorte de 41 200 jeunes filles de onze ans permettra d'éviter 160 cas de cancers du col de l'utérus, 47 décès et 4206 lésions précancéreuses.

En ce qui concerne les coûts payés pour les médecins de famille pour pratiquer ces vaccinations, si le coût de la vaccination dans le cadre des vaccinations scolaires est bien de 7,5 francs, les médecins de famille qui consultent en cabinet toucheront 15 francs. Même si le montant n'est pas de beaucoup supérieur, c'est quand même mieux que les 7,5 francs annoncés par M<sup>me</sup> la Députée Buillard.

En ce qui concerne les informations, nous avons en effet mis en place une large information. Chaque jeune fille âgée entre 11 et 15 ans qui est au CO a reçu une brochure avec une information et nous devons avoir l'autorisation signée des parents et de la jeune fille pour pratiquer la vaccination et des séances sont organisées à l'intérieur des CO pour les jeunes filles et des informations seront également dispensées aux parents lors des soirées d'information organisées par les CO. Pour toutes les jeunes filles qui ne sont plus à l'école, elles ont reçu la brochure avec une information qui leur demande aussi en cas d'hésitations, de problèmes, de contacter directement le service du médecin cantonal ou bien sûr leur médecin de famille pour plus de renseignements. Nous allons faire un suivi de ces informations. Nous allons contrôler ce qui se passe et ce n'est pas simplement un programme qui se met en place aujourd'hui. Nous allons faire un monitoring et nous allons suivre les choses.

S'agissant de la vaccination, elle protège à 99% contre les HPV 16 et 18; pour les 11 et 6, il reste encore un risque, mais qui est limité et là cette vaccination vaut la peine. Il ne suffit pas seulement de se faire vacciner ce n'est pas exclusif. Il faut bien sûr continuer les

contrôles de dépistage par frottis, qui doivent compléter la vaccination. La meilleure prévention est atteinte en combinant les deux systèmes. Il faut savoir que le dépistage systématique par frottis pour les femmes de plus de vingt ans permettrait d'éviter 80% des cas de cancer. Seulement en Suisse, ce sont moins de 50% des femmes qui procèdent à ces dépistages par frottis. On voit bien l'utilité d'avoir les deux méthodes et en complément, il faut utiliser des préservatifs. C'est avec ces trois moyens que l'on a la meilleure chance de peut-être éviter ce cancer.

En ce qui concerne les effets secondaires, de nombreuses études scientifiques ont été effectuées. Les risques liés au vaccin sont minimes et nettement inférieurs aux risques liés au cancer du col de l'utérus. Le vaccin est composé uniquement de fragments de la coquille du virus et ne contient aucune matière génétique. Il ne peut donc pas causer lui-même des infections. Pour nous, il est essentiel de donner l'information, de mettre en place un programme cantonal. On propose dans les trois années du CO de vacciner les jeunes filles et de donner l'information comme je l'ai dit à toutes les autres durant cinq ans puisque jusqu'à 19 ans c'est la mesure transitoire. En revanche, il est impératif de laisser un libre choix et c'est aux jeunes de décider, en discutant avec leurs parents, si elles souhaitent ou si elles ne souhaitent pas faire cette vaccination.

Pour les coûts, si on soustrait les coûts du traitement des maladies évitées aux coûts de la vaccination pour toute la Suisse, cela coûte environ 10 millions de francs; cela représente une fraction entre 5 et 9% des coûts de dépistage par frottis. C'est rentable de faire cette vaccination. Nous avons, en termes de coûts de la santé, un intérêt à mettre en place aussi cette vaccination.

J'espère avoir répondu, vu l'heure avancée, à toutes les questions. Moi je ne peux que vous inviter à accepter ce postulat et à accepter cette réponse comme rapport et à rappeler que c'est particulièrement important de donner une bonne information et j'invite toutes les jeunes filles ou parents qui ont encore des doutes sur cette vaccination à contacter ou leur médecin de famille ou le service du médecin cantonal ou consulter son site.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 60 voix contre 3. Il y a 8 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/

CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 60.*

*Ont voté non:*

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 3.*

*Se sont abstenus:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 8.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter dans le délai d'une année un rapport sur l'objet du postulat.

## Rapport N° 79

**sur le postulat N° 261.04 Christine Bulliard/  
Yvonne Stempfel (possibilités d'accueil dans notre  
canton pour les personnes handicapées physiques  
nécessitant des soins)<sup>1</sup>**

**Bulliard Christine (PDC/CVP, SE).** C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du rapport établi avec soin et beaucoup de temps au sujet de notre demande. Le traitement des personnes handicapées physiques, c'est-à-dire le maintien à domicile dans un premier temps, et dans un deuxième temps, la mise à disposition des places dans une institution spécialisée étaient notre souci.

Contactées et interpellées par des personnes atteintes par la sclérose en plaques, entre autres des personnes très jeunes de 20 ans, chez lesquelles le maintien à domicile devenait difficile, voire impossible, nous avons déposé ce postulat.

Festzustellen, dass Behinderte – auch junge Behinderte – für ihre Behinderung, ihr Alter, ihre Bedürfnisse keine Möglichkeit haben, stimmte uns nachdenklich. Der Rapport ist ausführlich, zeigt Wege auf und schlägt auch Lösungen vor. Zusätzlich zu den Informationen, die aus der Antwort aufs Postulat hervorgegangen sind, gibt uns der Rapport Aufschluss über die Entwicklung der physischen Behinderung, die Betreuungsmöglichkeiten in den Institutionen. Da die Antwort auf unser Postulat in die Umsetzung der NFA eingeschlossen ist, erscheint es mir wichtig, dass unserem Anliegen ein besonderes Augenmerk gilt.

Le canton de Fribourg doit redéfinir les priorités de sa politique en matière d'handicap, laquelle dit clairement que chaque handicapé a droit à une institution répondant à ses besoins, dans sa langue, que celle-ci se trouve dans le canton ou hors canton. Une collaboration plus intense entre les cantons devra avoir lieu. L'intégration de la personne handicapée en lien avec la scolarité ainsi que les domaines professionnels et sociaux est importante. La collaboration avec l'économie et le monde du travail doit être encore renforcée.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1861ss.

Pour les personnes handicapées vieillissantes, l'ouverture de centres de jour sera importante car les personnes accompagnant ces handicapés, vieillissant aussi, elles seront ainsi déchargées.

A la lecture du rapport, je constate souvent le rapprochement fait entre personne âgée et handicapée. Notre postulat traitait clairement les jeunes handicapés et leur intégration dans une institution adéquate. Quelques places ont été créées depuis le dépôt de notre postulat, mais il en manque toujours.

En prenant acte de ce rapport, je vous demande, M<sup>me</sup> la Commissaire, de prendre en considération ces remarques et vous en remercie.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Le rapport que nous remet le Conseil d'Etat concernant les possibilités d'accueil dans notre canton pour les personnes handicapées physiques nécessitant des soins répond ainsi totalement à un postulat déposé en 2004; une première réponse avait déjà été donnée en 2005.

Les statistiques rappellent que les rentes entières octroyées en raison d'une invalidité physique ont augmenté de plus de 65% de 1993 à 2002, passant de 1990 rentiers à 3301 rentiers, ce qui est bien au-delà de la moyenne suisse de 43%. De 2002 à 2006 l'augmentation est de 240 rentiers, représentant 7,27%, alors que l'augmentation moyenne suisse est de 4,85%.

Les possibilités d'accueil en institution sont de 80 places en foyer et de 163 places en atelier. Conscients du besoin grandissant, 15 places supplémentaires sont prévues pour 2008 et 2009.

Le Conseil d'Etat rappelle que l'aide et les soins à domicile doivent encore et toujours être développés et mis à disposition des personnes handicapées physiques pour leur permettre de rester chez elles. Nous devons veiller à ce que le maintien à domicile soit vraiment favorisé quand cela est possible. Des prestations de la Croix-Rouge et de Pro Infirmis sont proposées pour remplacer ceux qui aident afin de leur permettre de souffler. Je me plais à relever que ces institutions ont toujours eu et ont encore une longueur d'avance sur les besoins réels.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'entrée en vigueur de la RPT a refilé au canton la planification et le financement des homes et ateliers pour personnes handicapées. Selon la loi fédérale sur les institutions destinée à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPI), l'accès à une institution spécialisée est un droit. Le Conseil d'Etat devra définir qui décidera, quelle est l'offre de prestations qui répond de manière appropriée à la demande et selon quels critères.

Le groupe libéral-radical s'étonne quand même que le plan stratégique devra être approuvé par le Conseil fédéral alors que ce dernier s'est totalement retiré de subventionner les structures. Nous veillerons à ce que celui qui paie commande.

Permettez un petit clin d'œil personnel à une phrase du message qui dit que «l'indemnité forfaitaire de 25 francs par jour n'est nullement un salaire mais une reconnaissance du travail effectué permettant le maintien à domicile». C'est vrai que c'est une reconnaissance sociale tout au long de l'année mais ce montant reste quand même un salaire le jour où on remplit sa déclaration d'impôt!

Le groupe libéral-radical prend acte de cet intéressant rapport et attend le projet de loi, sachant qu'un comité de pilotage est déjà en place.

**Décaillet Pierre (UDC/SVP, FV).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport No 79 du Conseil d'Etat sur le postulat N° 261.04 de M<sup>mes</sup> les Députées Christine Bulliard et Yvonne Stempfel concernant les possibilités d'accueil dans notre canton pour les personnes handicapées physiques nécessitant des soins. Ce rapport reprend et rappelle la réponse du Conseil d'Etat du 5 avril 2005 déjà, suite au postulat du 14 octobre 2004. En complément aux informations déjà fournies en 2005, soit plus de trois années plus tard, pourquoi autant d'années pour établir ce rapport, M<sup>me</sup> la Commissaire? Le Conseil d'Etat nous indique, entre autres, quelques données statistiques relatives à l'évolution du handicap physique ces dernières années.

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur de la RPT au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les objectifs et principes que les cantons doivent respecter dans leurs nouvelles tâches sont inscrits dans la loi fédérale sur les institutions destinée à promouvoir l'intégration des personnes invalides. Les cantons disposent d'un délai transitoire de trois ans pour élaborer leur plan stratégique cantonal qui, conformément à la LIPI, devra définir les principes et procédures qui régiront dans le futur.

Nous avons pris note que les questions soulevées dans ce postulat seront intégrées dans les réflexions nécessaires à la mise en œuvre de la RPT qui aboutiront à l'élaboration du plan stratégique et de la nouvelle législation cantonale, qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, selon le calendrier prévu.

En conclusion, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

**Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC).** Die Sozialdemokratische Partei nimmt Kenntnis vom Bericht. In ihrem Namen darf ich Ihnen, Frau Staatsrätin, für diesen ausführlichen und gehaltvollen Bericht danken. Er gibt eine umfassende Bestandsaufnahme wieder und zeigt Lücken auf, die noch zu schliessen sind. In Anbetracht der fortgeschrittenen Zeit beschränke ich mich hier auf das Wesentliche. Der Bericht zeigt auf, dass der Bedarf an Betreuungsmöglichkeiten in einer Institution annähernd gedeckt ist. Allerdings ist nichts darüber ausgesagt, ob sich Menschen mit physischer aber keiner assoziierten geistigen Behinderung in den unter Punkt 2.2 zitierten Institutionen auch wirklich zu Hause fühlen können. Deshalb wird der Antwort des Staatsrates über den spezifischen Betreuungsbedarf physisch behinderter Personen in Institutionen mit grossem Interesse entgegen gesehen. Ein Verbleib zu Hause bleibt gerade für Menschen mit physischer Behinderung eine konkrete Alternative. Das kombinierte Angebot von Pflege und Hilfe zu Hause einerseits und Dienstleistungen von Pro Infirmis, Pro Senectute und Anderen schaffen die Möglichkeit, in gewohntem, privaterem Umfeld leben zu können. Es ist für wahr keine leichte Aufgabe für den Kanton, im Rahmen der Neuverteilung der Aufgaben zwischen Bund und Kantonen dem gesetzlich festgeschriebenen Anspruch auf Zu-

gang zu einer Sondereinrichtung nachzukommen und gleichzeitig dem individuellen Wunsch einer Person mit Behinderung auf ambulante Leistungen zu Hause zu entsprechen. Dazwischenliegende Formen der Betreuung – der Bericht verweist darauf – darunter auch Pilotprojekte wie das *Budget d'Assistance*, stellen geeignete Zwischenformen dar. Ungelöst sind derzeit die Auswirkungen der längeren Lebenserwartungen von Menschen, auch von Menschen mit Behinderungen, auf die Belegung in Einrichtungen. Die Alterung führt dazu, dass Einrichtungen für erwachsene Menschen mit Behinderungen kaum mehr Neuaufnahmen zulassen, es sei denn, sie würden ihre Bewohner respektive ihre Bewohnerinnen mit Eintritt ins Rentenalter in ein Altersheim übersiedeln. Es ist schwierig nachzuvollziehen, was es für diese Menschen bedeutet, ihren Lebensort verlassen zu müssen, allein deswegen, weil sie das Rentenalter erreicht haben. Ich möchte mit dem Hinweis schliessen, dass ein akuter Handlungsbedarf besteht.

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** Lorsque l'on parle du handicap nous sommes face à une amplitude du phénomène qui est assez impressionnante. Entre la personne polyhandicapée qui nécessite des soins continus ainsi qu'une prise en charge institutionnelle intense et la personne pour qui il faudra simplement une paire de lunettes très fortes, un appareil auditif ou un cours de logopédie, il y a un monde et ce monde s'appelle le monde du handicap.

Nous avons apprécié, à la lecture du rapport du Conseil d'Etat, de nous donner un peu la dimension de ce monde. Lorsque l'on parle dans le rapport du nombre de places en foyer nécessaire dans le canton de Fribourg, de 69 en 2006, et de 3541 personnes qui sont bénéficiaires de rentes au niveau de l'AI, cela nous donne déjà une impression de cette dimension. Je la compléterai en disant qu'au niveau suisse – il n'y a pas de raison que ce soit différent dans le canton de Fribourg – il y a environ 700 000 personnes handicapées, ce qui représente un 10% de la population.

L'intérêt donc dans ce rapport est le fait de se dire qu'une réflexion globale et une prise en charge doivent être en complémentarité avec toutes les mesures institutionnelles et toutes les mesures ambulatoires que l'on doit mettre à disposition. En plus, cela doit être une complémentarité entre les prestations de l'offre de l'Etat par le biais de l'assurance maladie ou d'autres assurances, la solidarité sociale des familles et de tout un chacun.

Je me plais là à relever la réflexion de ma collègue Claudia Cotting concernant les indemnités forfaitaires, le fait du maintien à domicile passe par un soutien aux familles et, comme elle, je regrette non pas que ce soit un salaire ou non, mais que ces indemnités forfaitaires soient toujours imposables. Cela dit, dans ce domaine-là, elle a parlé également de la relève et je pense que c'est un élément essentiel dans la prise en charge du handicap, surtout si l'on veut favoriser le fait que les familles continuent à jouer le rôle de solidarité sociale. Nous nous devons de soutenir ces familles.

Je me permets en l'occurrence de regretter le fait que, et c'est mentionné dans le rapport, en ce qui concerne les services de relève, malgré les interventions faites

dans la loi sur les soins à domicile, nous en sommes toujours à trouver des solutions auprès de la Loterie romande et non pas d'avoir une responsabilité cantonale alors que les cantons qui nous entourent auront des dispositions légales qui visent à soutenir cette participation financière.

Je me réjouis de la structure mise en place en fonction de la RPT qui oblige tous les cantons et qui nous oblige à avoir un nouveau concept. Je crois que le canton de Fribourg, dans les structures dans le comité de pilotage qu'il a mis sur pied, a pris les mesures adéquates. Je ne peux que me réjouir d'attendre les résultats et de participer à ces étapes de consultations pour que nous ayons une politique en matière du handicap qui donne à chacun ce qu'il a besoin et qui fait fonctionner les solidarités entre rôle de l'Etat et solidarité sociale.

**Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA).** Ich nehme hier das Wort nicht nur als Mitpostulantin sondern auch als Fraktionssprecherin. Die CVP-Fraktion dankt dem Staatsrat für den vorliegenden Bericht zum Postulat über Betreuungsmöglichkeiten in unserem Kanton für physisch Behinderte mit Pflegebedarf. Der Bericht zeigt, dass seit dem Einreichen unseres Postulates genau vor 4 Jahren im Oktober 2004 einige Betreuungsplätze in unserem Kanton für Behinderte geschaffen wurden. Auch gab es im September 2005 ein neues Gesetz über die Hilfe und Pflege zu Hause. Dieses bezweckt die Förderung des Verbleibes zu Hause. Trotzdem fehlt es immer noch an geeigneten Betreuungsplätzen für behinderte Personen. Im Rahmen der Umsetzung der NFA muss der Kanton ein Behindertenkonzept erarbeiten und so seine Behindertenpolitik definieren. In verschiedenen Arbeitsgruppen wird bereits intensiv daran gearbeitet. Das Vernehmlassungsverfahren zum neuen Gesetz und dem entsprechenden Konzept ist für Mitte 2009 vorgesehen. Die CVP-Fraktion hofft, dass die im Bericht angegebenen Termine eingehalten werden können. Wir werden dann die Gelegenheit haben zu prüfen, ob das Anliegen unseres Postulates berücksichtigt wurde. Mit diesen Bemerkungen hat die CVP-Fraktion den vorliegenden Bericht zur Kenntnis genommen.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Très brièvement, j'aimerais remercier tous les intervenants et intervenantes qui ont salué ce rapport et vous dire que nous partageons l'ensemble des préoccupations qui ont été exprimées dans cette enceinte. Nous les avons déjà intégrées dans nos différents groupes de travail qui travaillent d'arrache-pied pour respecter le calendrier qui vous est proposé pour redéfinir une nouvelle politique de prise en charge globale de la personne handicapée dans notre canton. Là, nous avons la chance de redéfinir cette politique. Nous sommes en train de procéder à une évaluation et nous entendons bien trouver les meilleures solutions possibles pour notre canton par une prise en charge tant institutionnelle qu'ambulatoire. C'est vrai que nous devons renforcer la prise en charge ambulatoire dans notre canton et prendre des mesures pour favoriser le maintien à domicile. Nous avons déjà quelques projets pilotes du budget assistance dans notre canton. On

vient d'avoir un rapport de l'Office fédéral qui conclut aux effets extrêmement positifs de ces budgets assistance. A l'époque, nous n'avions pas pu partir comme canton pilote. En revanche, des personnes handicapées dans notre canton avaient pu bénéficier de ce budget assistance.

Je terminerai en vous disant que toutes vos préoccupations sont relayées; elles sont les nôtres et en particulier le souci des deux postulantes par rapport à la prise en charge des jeunes personnes handicapées. Ces personnes ne doivent pas aller dans des EMS et là nous devons trouver des solutions pour les cas où cela a pu se produire, faute d'autres places dans notre canton. Ce sont avec ces remarques, M. le Président, que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### **Résolution du groupe socialiste (gel des hausses excessives des tarifs d'électricité du Groupe E)**

#### *Dépôt et développement*

Par cette résolution, nous demandons au Conseil d'Etat:

- d'intervenir afin de geler les hausses tarifaires excessives prévues par le Groupe E en matière de consommation et d'abonnements électriques;
- de préciser clairement sa position stratégique au sein de cette entreprise dont il est l'actionnaire principal.

La situation engendrée par les hausses tarifaires du Groupe E est inquiétante pour l'ensemble de la population fribourgeoise. Si le Conseil d'Etat n'intervient pas rapidement, il devra le faire ultérieurement en venant au secours, d'une manière ou d'une autre, des familles et des personnes touchées déjà de plein fouet par les hausses successives récentes du coût de la vie. Les factures d'électricité seront, à n'en pas douter, de plus en plus difficiles à régler. Les ménages fragilisés vont rencontrer des difficultés à payer leurs charges élémentaires d'électricité. Il est à craindre que de nombreux ménages ne puissent plus bénéficier d'un ravitaillement énergétique suffisant et ne puissent plus satisfaire leurs besoins domestiques essentiels.

Avec les hausses prévues actuellement par le Groupe E, le consommateur est doublement pénalisé. Il l'est une première fois comme consommateur privé, il le sera une seconde fois comme citoyen d'une commune. En effet, les factures d'électricité qui seront destinées aux collectivités prendront aussi l'ascenseur. Ces coûts se feront lourdement sentir dans les prochains budgets et certaines communes n'auront pas d'autre choix que de prendre des mesures pénalisant à nouveau la population. Les communes risquent également de devoir, par le biais de leurs services sociaux, apporter une aide aux ménages étreints par ces hausses.

Outre le prix de l'électricité, l'augmentation de l'abonnement annuel par compteur est tout aussi inadmissible. Celui-ci va passer de Fr. 42.60 à Fr. 149.10, ce qui représente une augmentation de 250% pour le tarif A, tarif appliqué à 90% des clients du Groupe E. Nous relevons ici que les usagers ont déjà, au fil des années, largement contribué à l'amortissement de leurs équipements. L'introduction, dès 2009, d'une taxe annuelle d'abonnement de plus de Fr. 120.– pour les utilisateurs de chauffe-eau est tout aussi inacceptable.

Les hausses tarifaires phénoménales pratiquées par le Groupe E sont d'autant plus étonnantes que les résultats comptables annoncés depuis 2005 ont toujours été supérieurs aux attentes.

Les initiateurs de la résolution demandent au Conseil d'Etat, comme actionnaire majoritaire, de tout mettre en œuvre afin de geler immédiatement les hausses annoncées par le Groupe E et de ne pas sombrer dans la démesure.

– La discussion et le vote sur la prise en considération de cette résolution auront lieu demain.

– La séance est levée à 12 h 20.

Le Président:

**Patrice Lonchamp**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENHEBEN**, *secrétaire générale*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale adjointe*